



CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

PROCÈS-VERBAL – 1/2023

Séance ordinaire du 07 février 2023
à la Salle des spectacles

Présidence : M. Stéphane BRUNEAU

Membres présents :	67
Membres absents excusés :	10
Membres non excusés :	<u>1</u>
Effectif total :	78

Absents excusés : Mmes Laoreta HALILI, Vânia LUIS FRANCISCO, Paola PACHE et MM. Ernest CORBAZ, Jean-Marie COOWAR, Fabien LOI ZEDDA, Cristian NEAGU, Alexander OMUKU, Youri ROSSET, Sandy WARTH.

Absente non excusée : Mme Fanny BURKI.

A 19h30, M. Stéphane Bruneau, Président, ouvre cette séance ordinaire et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Madame et Messieurs les Conseillers Municipaux ainsi que Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale.

Il tient, malgré le délai, à souhaiter une belle nouvelle année à tous et surtout de très bons travaux au sein de cette Assemblée.

Il salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.
La presse n'est pas représentée.

Pour les prises de parole, vous pouvez soit vous déplacer devant pour des interventions plus longues, soit rester à votre place pour des interventions courtes. Dans ce cas, merci d'attendre l'un des micros. MM. Pierre Borel et Georges Auberson se chargeront de vous les apporter.

Le Président donne la liste des personnes qui se sont excusées ce soir. Deux conseillers rejoindront la séance un peu plus tard.

L'appel est fait au moyen du vote électronique.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte par le Président avec 62 personnes présentes.



COMMUNICATIONS DU PRÉSIDENT

Le Président donne les informations, la plupart du temps comme il les a vécues ou reçues chronologiquement.

Depuis notre dernier Conseil, le Général Hiver a malheureusement apporté son lot de mauvaises nouvelles. Parmi celles-ci, certaines touchent particulièrement notre Assemblée. Nous avons appris le décès de Monsieur Robert-S Denoréaz, Municipal de 82 à 97 et qui aurait eu 90 ans ce jour, de Madame Henriette Aeschbacher, maman d'Alain Aeschbacher et enfin très récemment, celui de Madame Yvette Crottaz, maman de notre Municipale Brigitte Crottaz et grand maman de notre collègue Michael. Chère Brigitte, chers Michael et Alain, nous sommes de tout cœur avec vous.

Il invite l'Assemblée à se lever et respecter une minute de silence en mémoire de l'ensemble de nos défunts et en soutien avec leurs proches.

Durant ces dernières semaines, il a pu rendre visite à trois de nos nonagénaires. Cette augmentation du nombre de visites par rapport aux derniers mois démontre bien que le renouveau du printemps, 9 mois avant, ne concerne pas uniquement la flore ... Pour chacune de ces visites, je repars toujours avec la même impression : pourvu que je sois aussi en forme et alerte au même âge !

Avec 4 assermentations ce soir et 3 démissions, dont il va lire les courriers, il a réuni les chefs de groupe avec le Bureau début janvier. La question préoccupante du turn-over dans nos rangs, ainsi que l'épuisement des viennent-ensuite, a particulièrement inquiété la Préfète qui lui a demandé d'organiser cette réunion. Plusieurs idées ont été proposées sur lesquelles nous réfléchissons. Cette réunion s'est terminée par une dégustation conviviale d'une galette des rois qui a vu le couronnement de notre collègue Pierre Borel. Il regrette de le voir sans sa couronne ce soir.

Il fait lecture des lettres de démission de Mme Tina Reist, Anne-Lise Udry et Stéphane Ballaman.

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Par cette présente lettre, je vous informe de ma décision de démissionner, avec effet immédiat, de mes fonctions de conseillère communale que j'occupais au sein d'Épalinges. En effet, je ne suis plus en mesure d'assurer mes fonctions de conseillère car mon travail va me prendre beaucoup de temps dès début 2023 suite à différents changements internes.

J'ai eu beaucoup de plaisir à découvrir le fonctionnement du Conseil Communal d'Épalinges et j'ai beaucoup appris pendant cette année. Je remercie tous mes collègues, la Municipalité et le parti Vert'libéraux pour leur travail.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, mes salutations distinguées.

Tina Reist »



« Monsieur le Président du Conseil communal

Par la présente, je vous adresse ma démission du Conseil communal pour le 31 décembre 2022. Les quelques années au sein de cette assemblée m'ont permis de voir au plus près la gestion d'une commune, pas toujours facile.

De plus, j'ai apprécié la convivialité avec la plupart des collègues conseillers mais je pense qu'il est temps de laisser la place aux plus jeunes désireux de s'investir dans la vie de la Commune.

Je vous prie, Monsieur le Président d'accepter mes respectueuses salutations.

Anne-Lise Udry »

« Monsieur le Président, Cher Stéphane,

Je vous remercie de prendre note de ma démission de ma fonction de Conseiller communal pour fin janvier 2023.

C'est avec fierté et émotion que j'ai eu l'honneur d'être assermenté lors de la séance du Conseil communal du 10 novembre 2015. Mon engagement au sein de ce dernier et de plusieurs de ses commissions m'a beaucoup appris sur le fonctionnement de nos institutions politiques qui permettent une action locale, ciblée au plus près des besoins du terrain. J'ai eu énormément de plaisir à porter sur le devant de la scène des sujets qui me tenaient particulièrement à cœur, notamment ceux du bénévolat, des proches aidants et de l'accessibilité universelle.

J'ai passé plus de sept années sur les sièges du Conseil communal. Je profite ainsi de ces quelques lignes pour remercier chaleureusement mes collègues Conseillères et Conseillers communaux, les membres du Bureau, du secrétariat ainsi que ceux de la Municipalité avec qui j'ai eu des échanges et débats - parfois intenses ou surprenants afin d'améliorer le quotidien des Palinzardes et Palinzards.

Je souhaite à toutes les personnes engagées actuellement et à celles qui suivront de poursuivre avec passion leur investissement pour favoriser le vivre ensemble au sein de notre commune et de se préparer aux défis des prochaines années.

Je vous remercie de votre attention et vous présente, Monsieur le Président, cher Stéphane, mes cordiales salutations. Stéphane Ballaman »

Le Président remercie ces trois conseillers pour leur temps et implications dans nos instances et leur souhaite le meilleur.

Lors de notre dernière séance, une majorité d'entre vous a accepté de céder leur jeton de présence au profit de l'association Médecins Action Santé Migrants. Le montant total collecté, en tenant compte du doublement par la Municipalité, a dépassé les CHF 5'000.- Merci à vous tous ainsi qu'à la Municipalité. La présidente de l'association et son trésorier nous ont adressé un courrier dont il fait lecture.

Comme vous le savez tous, nous avons trois candidates au poste que Monsieur le Municipal Jolliet laissera vacant au 1^{er} juillet. Dans l'ordre du tirage au sort : Madame Noémie Neumann-Donégani pour les Verts libéraux, Madame Muriel Cuendet-Schmidt pour l'alliance rose-verte et Madame Chantal Good pour le PLR. Il invite les candidates à se lever et à notre Assemblée de les applaudir en signe d'encouragement pour cette campagne.



Il profite de cette occasion pour rappeler à tous ici, qui participent à cette campagne, de rester courtois dans les échanges et de ne pas oublier que, supports comme candidates, vous représentez notre institution et donc d'agir en conséquence.

En date du 20 décembre 2022, le Greffe a adressé un mail à tous les conseillers leur demandant de transmettre une photo passeport, noir-blanc, avec pour délai le 20 janvier 2023. A ce jour, seule la moitié des conseillers ont répondu. Merci de bien vouloir transmettre votre photo au plus vite.

Enfin, le weekend dernier, il a reçu un courrier doublé d'un dossier de la part du groupe « Propriétaires voisins de la voirie ». L'ensemble des éléments vous a été transmis par email hier. Le sujet de ce soir ne portant pas sur le CAD, il a été remis à la Municipalité.

Le Président en a terminé avec ses communications.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le Président demande s'il y a des questions ou remarques sur l'ordre du jour.

La parole n'est pas demandée, le Président passe au vote de l'ordre du jour.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à une grande majorité, moins une abstention.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022.

Le Président informe que l'enregistrement de la séance de notre dernier Conseil s'est arrêté au bout de 15 minutes. Comme vous avez pu le constater, le procès-verbal n'est pas rédigé dans les détails. Par contre, toutes les décisions sont mentionnées. Le Bureau travaille sur l'acquisition d'un nouvel enregistreur.

Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, il passe au vote du procès-verbal du 13 décembre 2022.

Au vote, le procès-verbal du 13 décembre 2022 est accepté à une grande majorité, moins 1 abstention.

3. ASSERMENTATION DE QUATRE CONSEILLERS COMMUNAUX.

Le Président invite Mmes Carina Guerra et Anne Duparc ainsi que MM. Tim Mathey et Thierry Sprunger à s'avancer et l'Assemblée à se lever. Conformément à l'article 5 de notre



règlement, les nouveaux conseillers doivent prêter serment. A l'issue de la lecture du serment et à l'appel de leurs noms, ils sont invités à lever la main droite et prononcer « Je le promets ».

Après avoir prêté serment, Mmes Carina Guerra et Anne Duparc ainsi que MM. Tim Mathey et Thierry Sprunger sont félicités et applaudis, ils peuvent donc rejoindre leurs groupes et siéger valablement.

Avec l'arrivée d'un conseiller et les quatre personnes assermentées, l'Assemblée est au nombre de 66 personnes présentes.

4. ÉLECTION D'UN MEMBRE À LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS.

Le Président donne la parole à M. Nicolas Häusel du Groupe des Verts qui propose la candidature de M. Youri Rosset en tant que membre à la commission d'urbanisme.

Il n'y a pas d'autres candidats, M. Youri Rosset est élu tacitement conformément à l'article 37 de notre règlement.

5. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT À LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS.

Le Président donne la parole à M. Nicolas Häusel du Groupe des Verts qui propose la candidature de Mme Laoreta Halili en tant que membre suppléant à la commission d'urbanisme.

Il n'y a pas d'autres candidats, Mme Laoreta Halili est élue tacitement conformément à l'article 37 de notre règlement.

6. ÉLECTION DE DEUX MEMBRES À LA COMMISSION DES PETITIONS.

Le Président donne la parole à Mme Anne-Marie Fischer du groupe UDC qui propose la candidature de M. Christian Guex en tant que membre suppléant à la commission des pétitions.

Le Président donne la parole à Mme Noémie Neumann Donegani du groupe des Vert'libéraux qui propose la candidature de M. Félix Schmidt en tant que membre suppléant à la commission des pétitions.

Il n'y a pas d'autres candidats, MM. Guex et Schmidt sont élus tacitement conformément à l'article 37 de notre règlement.



7. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Le Président donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

▪ M. Alain Monod, Syndic

Auberge communale : le 31 mai 2022, la Municipalité annonçait qu'elle avait décidé de résilier le bail à loyer de l'Auberge, dans les délais légaux et pour le 30 juin 2023. Il se trouve que le tenancier l'a emmené devant le tribunal des baux qui priorise plutôt la conciliation que la plaidoirie. La Municipalité a dû faire une pesée d'intérêts, si elle n'acceptait aucune des exigences du tenancier, elle partait pour un jugement qui aurait pris beaucoup de temps et dont on ne connaît jamais l'issue - qui peut être favorable ou pas du tout. La Municipalité a finalement décidé d'accepter une seule des demandes émises par le tenancier, en l'occurrence de prolonger le bail jusqu'au 30 juin 2025. Si elle partait en jugement, ce délai aurait prolongé encore plus longtemps. Par contre, il y avait beaucoup d'autres prétentions, particulièrement financières, sur lesquelles elle n'est pas rentrée en matière. Evidemment c'est regrettable.. mais en parlant d'Auberge, on préfère voir le verre à moitié plein que vide, et maintenant on sait à quoi s'en tenir. On a une échéance limite longue, si c'est au 30 juin 2025, il y a néanmoins la possibilité pour le tenancier de dénoncer de trois mois en trois mois.

Accueil des nouveaux habitants : merci de bloquer la date du samedi 18 mars 2023 pour la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants. Vous êtes toutes et tous conviés.

Inauguration de la requalification de la route de Berne : le Canton prévoit une petite fête pour la requalification de la route de Berne. Tous les conseillers communaux sont conviés à cette manifestation qui aura lieu le 25 mai 2023.

▪ M. Maurice Mischler, Municipal

Interpellation de Mme Dürst sur le réemploi des éléments de construction pour le chauffage à distance : la Municipalité a estimé qu'il serait mieux et plus professionnel de répondre à cette interpellation dans le préavis qui concernera le chauffage à distance.

▪ M. Roland Perrin, Municipal

Dioxine : le 17 janvier eu lieu une séance d'information organisée par la DGE pour les communes touchées par la dioxine. Cette séance a servi de répétition générale pour la conférence de presse qui a eu lieu le 19 janvier et où nous avons reçu les mêmes informations. Le même jour, ces informations ont été communiquées sur le site internet de la Commune. Il a demandé qu'une information de même ordre soit faite par la DGE à la population d'Épalinges. La date n'est pour l'instant pas encore fixée.

Une présentation de l'état de situation est faite au moyen des slides ci-dessous projetés au beamer.



Dispositif d'information à la population

Une page web: www.vd.ch/sols-dioxine:

- ✓ Accès direct aux cartes de recommandations publiées sur le guichet cartographique cantonal
- ✓ Détail des recommandations sanitaires
- ✓ Foire aux questions (FAQ)
- ✓ Accès aux données disponibles concernant les parcelles publiques
- ✓ Adresse mail dédiée: info.dioxine@vd.ch
- ✓ Ligne téléphonique: 021 316 40 30 (lundi et jeudi, 8h30-11h30)

36



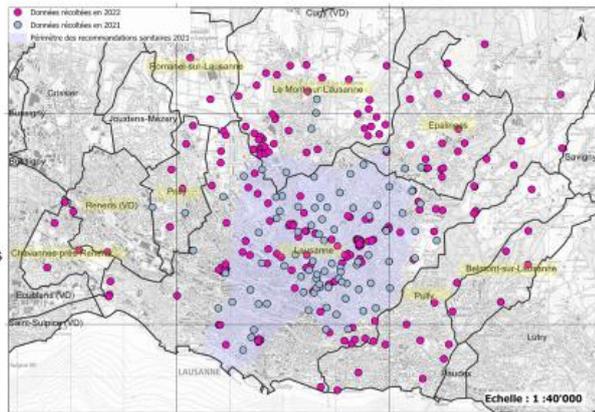
Investigations menées en 2022

2021

- 209 analyses de sol effectuées

2022

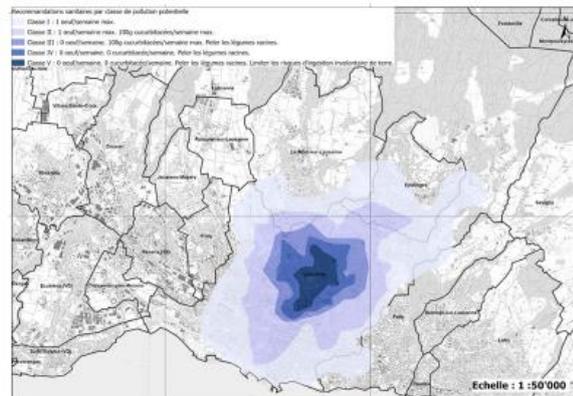
- 231 nouvelles analyses menées par l'Etat de Vaud, la Ville de Lausanne, des communes de la région lausannoise et des particuliers
- Investigations nécessaires pour préciser le périmètre indicatif de la pollution.



Carte de recommandations sanitaires

Périmètres pour les différentes recommandations sanitaires (consommation de biens alimentaires et ingestion de terre)

Selon les études d'Unisanté



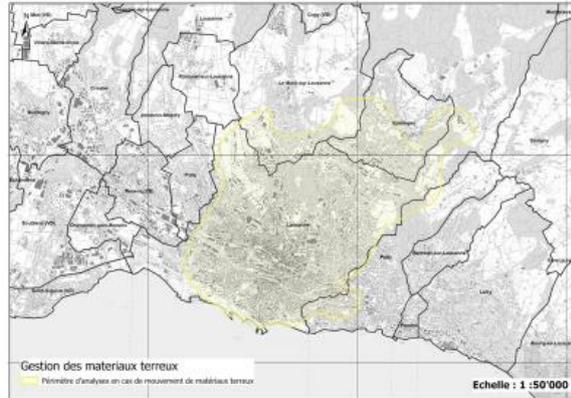


Carte pour la gestion des matériaux terreux

Périmètre d'analyse nécessaire en cas de chantier avec mouvement de terres

5 ng TEQ /kg selon l'Ordonnance sur les atteintes portées aux sols

Valorisation ou élimination selon une directive cantonale (DCPE 877)



10

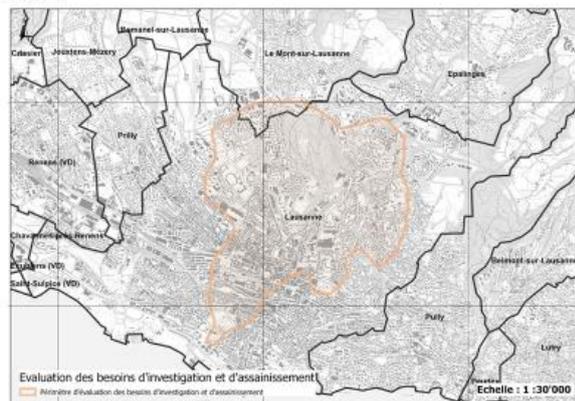


Carte pour évaluer les besoins d'investigation et d'assainissement

Périmètre d'évaluation des besoins d'investigation et d'assainissement

20 ng TEQ/kg selon la valeur confirmée par l'Office fédéral de l'environnement

Valeur pour les jardins privés et familiaux, les places de jeux et les autres lieux où des enfants jouent régulièrement



11



Recommandations générales



Prévenir l'ingestion accidentelle de terre
(porter une attention particulière aux enfants en bas âge).



Se laver les mains après avoir manipulé la terre (ex : jardinage) et en rentrant de l'activité en milieu extérieur.



Laver les fruits et légumes provenant des jardins.



Dans les jardins et parcs, **enherber/végétaliser au maximum les surfaces de terre** pour éviter de laisser des zones de sol nu accessibles aux enfants.

16



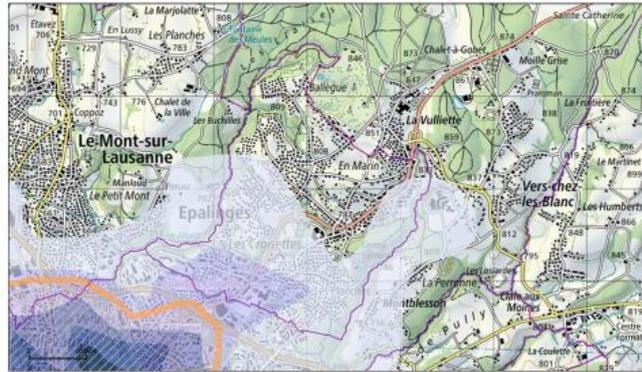
		Concentration dans le sol [ng TEQ/ kg]				
Classe		I	II	III	IV	V
Extraction Soxhlet		5-12	13-29	30-58	59-115	>115
Extraction ASE équivalente		9-20	21-50	51-100	101-200	>200

 Détenteurs de jardins potagers	Consommer des légumes racines	Oui		Lavés et pelés uniquement		
	Consommer des cucurbitacées cultivées sur ces sols	Oui	limiter à 100 g de légumes par personne et par semaine		Non	
	Consommer les autres fruits et légumes (lavés)	Oui				
 Utilisateurs des parcs et jardins	Fréquentation	Oui			limiter à 3 fois par semaine	
 Détenteurs de poules	Consommer des œufs (à titre privé)	limiter à 1 œuf par personne et par semaine		Non		
	Manger les poules (à titre privé)					Non
	Vendre ou céder les œufs ou les poules (à titre privé)					Non

19



Guichet cartographique cantonal



125000

Date: 03.02.2023



- Les paramètres qui influencent les concentrations mesurées dans les œufs sont la concentration du sol, la géophagie (quantité de terre ingérée par la poule lors du picorage), l'âge de la poule (ou la durée de sa présence sur le sol contaminé) et l'efficacité de ponte.
- Bonnes pratiques: pour limiter l'accumulation de dioxines ou d'autres polluants provenant du sol dans les volailles et leurs œufs, il est recommandé dans la mesure du possible de :
 - Nourrir les animaux hors sol
 - S'assurer d'une couverture végétale maximale
 - Éviter de donner des restes de légumes cultivés à l'intérieur du périmètre d'une pollution

20



Etude d'imprégnation aux dioxines de la population lausannoise

Objectifs

- Déterminer un niveau d'exposition de référence
- Evaluer le niveau d'exposition de la population potentiellement plus exposée dans la région lausannoise
- Affiner les mesures de santé publique à prendre et les recommandations sanitaires

Méthodologie

- 100 à 200 participant·e·s :
 - 50 à 100 résident·e·s de la région lausannoise établi·e·s depuis ≥ 5 ans dans la zone de concentration en dioxines supérieure à 5 TEQ ng/kg sol.
 - 50 à 100 résident·e·s du canton de Vaud (hors région lausannoise), comme groupe de référence
 - Collecte de données (questionnaire) et prise de sang

Calendrier

- Recrutement début 2023, résultats mi 2024

21

Plantations autour de l'église des Croisettes : suite à l'arrachage de la haie de buis qui nous cause problème, de par sa vieillesse et aussi par les mesures à prendre contre la pyrale du buis, qui sont vraiment contraignantes, des buissons et des fleurs seront plantés. Tous ces travaux vont se faire dans le cadre du budget. D'autres travaux suivront, dont la pose d'une fontaine, d'une plaque panoramique et de la réfection du bord du chemin. Ceux-ci feront l'objet d'un prochain préavis.

Plantation d'arbres pour les nouveau-nés : il était prévu de planter ces arbres lors de l'accueil des nouveaux habitants. Vu que cette manifestation est prévue le 18 mars, la Municipalité est un peu ennuyée car il y aura peut-être encore de la neige ou du gel, donc on ne peut pas se permettre d'organiser ça. Cette plantation sera probablement reportée lors de la journée de la nature.

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

Aucune communication.

▪ **M. Pierre Jolliet, Municipal**

Aucune communication.

8. PRÉAVIS D'INTENTION CONCERNANT LA VISION URBANISTIQUE COMMUNALE - ADOPTION - PRÉAVIS N° 19/2022.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.



Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Dans son rapport, la CUC propose l'amendement suivant aux conclusions du préavis :

Le Conseil Communal d'Épalinges,

- vu le préavis no 19/2022 de la Municipalité du 05.09.2022;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- *de prendre acte de la vision communale telle que présentée dans le préavis d'intention de la Municipalité, des observations formulées par la commission d'urbanisme et des constructions et de celles émises par les membres du conseil de ce jour.*
- *d'encourager la Municipalité à entreprendre les démarches nécessaires afin de concrétiser cette vision.*

Le Président demande si le président-rapporteur de la CUC souhaite ajouter un complément à ce rapport, ce n'est pas le cas.

La discussion est ouverte.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Les quatre séances qu'elle a partagées avec la commission d'urbanisme ont été interactives et constructives sur la plupart des points. Même si sur d'autres, 9 commissaires égal 9 avis mais globalement le rapport est fidèle aux discussions et échanges que nous avons eus. Il y a toutefois un problème qui se glisse dans le rapport qui vous a été fait, au point 6.4.5 qui traite de la zone sportive de la Croix-Blanche. En effet, la commission d'urbanisme dit clairement dans son rapport que la commune doit renoncer à un terrain de foot qui ne remplit pas les besoins. Elle argumente que durant la commission, elle a fait part de la demande de terrains supplémentaires par le club de football depuis 10 ans, demande qui a été soutenue par le Conseil communal d'alors. Il s'en est suivi les complications que l'on connaît, qui font que nous sommes en procès depuis lors, avec des montants importants en jeu, chiffrés à plus de 6 millions de francs actuellement. La conclusion écrite de la commission qui dit que l'on n'a pas besoin de ce terrain sans avoir consulté les principaux intéressés ou même qu'on pourrait le laisser cette zone de verdure vont être des arguments de poids pour la partie adverse dans le procès contre la commune car elle pourrait s'en servir pour dire qu'il n'y a pas besoin de compenser financièrement pour un projet qui n'existe plus. Il sera peut-être argumenté que les autres commissaires n'ont pas tiqué sur cette formulation mais il faut quand même mettre le point sur ce qui pourrait être appelé un vice de procédure car le rapport est arrivé hors délai, tard le dimanche soir, laissant aux commissaires que le lundi matin pour y apporter des remarques ou des corrections. On le sait, certains membres n'ont pas eu le temps de consulter le rapport dans les temps, ne l'ayant découvert que plus tard dans la journée, et non pas eu la possibilité de régir et d'autres n'ont peut-être pas été attentif à cette formulation. A ce stade, la Municipalité souhaite que la commission d'urbanisme retire, si c'est possible, le point 6.4.5 de son rapport, ce qui permettrait alors d'accepter rapport tel que présenté y compris l'amendement, sachant que l'amendement demande que les conclusions de la commission soient prises en compte au moment du



développement des différents projets présentés dans cette vision communale. Si la commission ne retire pas ce point, la Municipalité demandera au Conseil de ne pas accepter l'amendement puisqu'il demande de tenir compte de propositions de la commission pour ces décisions futures, ce qui équivaldrait à accepter de fait qu'il n'y a pas besoin de terrain de foot et que la Municipalité ne pourrait pas envisager d'un créer un avec encore une fois un argument servi sur un plateau à la partie opposée à la commune dans le procès en cours.

Une interruption de séance est demandée. Mais avant, encore quelques précisions.

M. Pierre Jolliet, Municipal. Soit ce point 6.4.5 est retiré, soit il pourrait être remplacé simplement par une phrase qui dirait « La CUC n'est pas en mesure de se prononcer sur l'usage de cette zone sportive qui ne pourra être finalisée qu'une fois les incertitudes liées à la stabilité du terrain et la procédure judiciaire soient levées ». De cette façon-là, le point ne serait pas complètement retiré mais il serait précisé que la CUC n'était pas en mesure de se prononcer sur ce sujet

Mme Sandrine Largey Botti. Elle intervient ce soir en qualité de secrétaire du FC Épalinges depuis 2017. Dans le rapport de la CUC, au point 6.4.5, il est stipulé que la commission est d'avis de renoncer à la construction d'un mini terrain de foot car ce dernier ne remplirait pas les besoins. Elle s'interroge sur le cheminement d'une telle réflexion. En effet, elle s'étonne qu'on en arrive à une telle conclusion sans pour autant avoir consulté les personnes les mieux placées pour pourvoir y répondre, soit le club du FC Épalinges, qui n'a pas été contacté. Pour rappel, en 2008, la construction d'un terrain synthétique a été votée par le conseil communal. Ce terrain aurait dû se faire en plus du terrain actuel de la Croix-Blanche, et aurait été destiné à tous les membres du FC Épalinges, juniors comme adultes. On parlait donc bien à ce moment-là d'un terrain supplémentaire de grande dimension qui se serait rajouté au terrain actuel de la Croix-Blanche. Aujourd'hui, la CUC renonce à la construction éventuelle d'un petit terrain d'entraînement supplémentaire car le FC Épalinges n'en aurait pas besoin ? Lors de la votation de 2008, le FC Épalinges comptait 240 membres et le terrain supplémentaire ne posait pas de problèmes. Aujourd'hui, en 2023, on estime inutile de proposer un terrain plus petit supplémentaire alors que le club comporte désormais 350 membres, soit 90 de plus. Pour information, ce terrain d'entraînement serait principalement destiné aux juniors au vu de ses dimensions et les demandes d'inscription ne cessent d'augmenter d'année en année. Pour donner quelques chiffres, nous sommes passés au FC Épalinges de 7 équipes juniors en 2008 à 14 actuellement. Et nos 19 équipes, adultes et juniors confondus, utilisent les terrains du lundi au samedi compris, entraînements et matchs compris. Vous aurez donc compris que ce terrain est un réel besoin.

M. Erich Dürst. Cette discussion touche visiblement un litige qui a eu lieu entre la Commune et une entreprise privée, nous le savons toutes et tous. Il souhaite savoir si au sein de cette Assemblée s'il y a des personnes ayant des intérêts dans cette entreprise et si c'était le cas de se récuser.

M. Félix Schmidt répond qu'il est de notoriété publique qu'il a des liens avec cette entreprise. Dans le cadre de la commission, il s'abstiendra de prendre position sur cette affaire. Il préside



la commission, il va donc la présider rapidement lors de cette interruption de séance et transmettra sa présidence à son vice-président.

Le Président suspend séance.

La séance reprend, la discussion sur le fond est ouverte.

M. Alano Cauderay. La CUC vient de se réunir et il y a un problème de compréhension de cette phrase. Effectivement, elle était peu claire. Jamais la commission a dit qu'il fallait supprimer des terrains de foot, cela n'a jamais été dit comme ça. La question était de savoir si, sur ce terrain-là, il était judicieux de mettre un mini terrain de foot car ça allait tout le temps bouger, etc. et qu'il fallait le prévoir ailleurs. Et en plus de cela, qu'il fallait un grand terrain et non un mini terrain. C'était bien cela l'idée que la commission tendait à dire, elle ne se serait jamais lancée dans cette histoire autrement. La CUC propose maintenant de conserver ce chapitre, de ne pas renoncer à l'amendement. Et comme on ne peut pas modifier le rapport, le texte suivant sera mentionné au procès-verbal de la séance :

« La construction d'un mini terrain de foot d'entraînement est débattue. La commission est d'avis de renoncer à un tel mini terrain sur ce site car selon le préavis le terrain est manifestement peu stable. En effet, la réalisation d'un terrain de foot nécessiterait probablement des travaux de maintenance coûteux. ».

Le reste du texte du point 6.4.5 est le même.

Ceci vient d'être voté par la commission, à 6 voix pour et 1 voix contre.

M. Mazyar Yosefi. Ce point est trop problématique et litigieux pour que l'on puisse décider ce soir. Il évoque l'art. 84 du règlement et demande le renvoi de ce point à la prochaine séance du Conseil communal.

Au vote à main levée, cette demande est soutenue par plus de 20 conseillers. Ce dossier est renvoyé à la prochaine séance.

M. Mazyar Yosefi souhaite toutefois revenir sur le fond du problème. En vue de ce qui s'est passé, des problèmes que l'on a depuis des années avec ce terrain, depuis la lettre de la Municipalité fin 2022, de la discussion entre le Bureau et M. Schmidt qui s'est engagé à ne plus se prononcer sur ce point-là, il trouve personnellement problématique que ce paragraphe du rapport de la commission soit rédigé par M. Schmidt. Il demande que la prochaine fois, il ne se prononce pas et qu'il se récuse avant la rédaction de quoi que ce soit qui toucherait ce terrain.

M. Julian Pidoux demande ce qu'on attend maintenant de la commission de repousser la discussion ? Si on ne peut pas changer le rapport, il ne voit pas ce qui pourrait être apporté de plus. Ensuite, il a un petit doute, le Bureau pourra donner une précision, est-on pas en train de mélanger un peu les affaires entre des affaires juridiques et les travaux d'une commission ? Dans cette commission, il y a beaucoup de nouveaux conseillers qui n'ont jamais débattus des autres problèmes. On est assez grands pour avoir des discussions de manière neutre et c'est



assez désagréable de constamment avoir des personnes qui troublent et dérangent les travaux de la commission. Il comprend les questions de récusation, mais là en l'occurrence on en est assez loin et c'est vraiment faire un procès d'intention à la commission et il appelle vraiment à chacun à mettre de l'eau dans son vin.

M. Félix Schmidt. Effectivement, il est le Président de cette commission d'urbanisme. La commission a eu sur cette vision un débat très constructif, intéressant et animé, et il y a eu beaucoup d'idées. Le climat de ces discussions était très serein. Concernant le chapitre qui touche cette zone de la commune, sa position était connue de la commission. Il s'agit ici d'un débat d'une vision communale où il s'agissait de prendre les avis des uns et des autres. Son rôle de président était d'animer ce débat. Il y avait également dans cette commission une municipale, la vice-présidente de notre Conseil, des représentants de tous les partis et personne n'a émis de problème à ce qu'il rédige ce rapport, qu'il s'était engagé à faire. Il a d'ailleurs reçu des félicitations de certains pour la qualité de ce rapport. Encore une fois, il ne s'agit pas d'une décision, il n'y a pas eu de votation, il s'agissait juste de recueillir les avis et les retranscrire. Il n'y avait donc pas de décisions à prendre, auquel cas il aurait dû se récuser.

M. Nicolas Häusel demande si la commission devra refaire son rapport au vu du renvoi de ce point à une autre séance ?

Le Président va demander un avis et reviendra avec une réponse.

M. Alain Monod, Syndic. Il y a deux options : avec le renvoi à la prochaine séance, la commission décide de ne rien changer et de revenir avec le même rapport et à ce moment-là le plénum décidera en âme et conscience en fonction de ce qu'ils ont entendu jusqu'à maintenant et ce qu'ils vont encore entendre à partir de maintenant. Ou alors, la commission peut très bien se réunir à nouveau et modifier, par exemple le passage qui concerne le terrain de foot ou les amendements. Le choix vous est laissé.

M. Nicolas Häusel. Si cette option est laissée, cela laissera le choix à la CUC de se réunir et de modifier ce rapport.

M. Pierre Jolliet, Municipal. Cela fait presque 12 ans qu'il est concerné par ce terrain de foot et aimerait qu'on arrive quand même une fois à un résultat et que les intérêts de la Commune soient défendus par tous les conseillers. La Municipalité estime que l'avis donné par la commission - avis urbanistique – nuis à ce stade les intérêts de la Commune dans ce procès. C'est pour cela que la Municipalité vous demande maintenant de rediscuter de ce point. Il y a aura bien à un moment donné un vote sur ce qu'on va faire de ce terrain. Mais pour le moment, dans une procédure telle qu'elle est, il ne faut pas donner à la partie adverse des âmes qu'elle ne demande même pas. Nous cherchons à obtenir réparation et possibilité de pouvoir construire quelque chose sur ce terrain. A ce stade, il est complètement prématuré de dire dans un rapport qu'il faut renoncer à tout aménagement de terrain de football. La commission ne se dévouera pas en disant qu'elle n'est pas en mesure de déterminer ce qui sera fait sur ce terrain et qu'elle attend les résultats de la justice, ou des nouvelles mesures qui seront prises.



M. Alano Cauderay. Dans le préavis, il est mentionné que le terrain n'est pas stable et qu'il y a un problème avec ce terrain. Nous ne faisons que répéter cela.

M. Nicolas Häusel rebondit sur les propos de M. Jolliet. Il se souvient que c'est la deuxième fois que la Municipalité vient avec des propositions pour le terrain de foot. Et maintenant, vous demandez au Conseil et à une commission de ne pas se prononcer sur des points que vous présentez dans des préavis. Il ne voit pas la cohérence de ce système-là.

M. Pierre Jolliet, Municipal précise que le projet qui figure dans la vision urbanistique communale tient compte des dernières informations sur la stabilité du terrain. Soit que la partie réduite, celle dessinée dans le préavis, proposée à l'aménagement, n'a pas subi de mouvements depuis quelques années et que cette zone est susceptible de recevoir le projet figurant dans la vision. Cependant, les ingénieurs chargés de suivre cette affaire pour la commune souhaitent s'assurer dans un laps de temps d'environ deux ans que cette zone ne subisse effectivement plus de mouvements. Ils ont remis des jalons pour s'en assurer. On espère que durant cette période la procédure s'achèvera. Ce plan a été mis dans cette vision car on pense que c'est faisable.

M. Alain Monod, Syndic. Cela fait 12 ans qu'il se récusait sur ce dossier. Il ne se prononcera pas sur le fond. En revanche M. Cauderay, on ne doit pas avoir lu le même rapport de commission. Au point 6.4.5, il lit : « La commission est d'avis de renoncer à un tel mini-terrain », ce n'est pas tout à fait ce que vous venez de nous dire.

Mme Brigitte Crottaz, Municipale. Sur ce rapport, il est écrit noir sur blanc de renoncer à un terrain de foot car il n'en a pas les besoins. Il y a là deux problèmes, dire qu'il n'y a pas de besoins alors qu'il y en a, exprimés depuis plus de 10 ans et d'autre part de dire « renoncer » et non pas renoncer provisoirement en attendant une stabilisation du terrain. Comme vous le savez, les ingénieurs et architectes sont un peu frileux pour dire qu'on peut construire un terrain actuellement, c'est uniquement à cause du procès qui est en cours. Théoriquement, on pourrait l'installer demain. Cette vision donne une idée de ce qui va être dessiné dans cette commune pour les quinze prochaines années. Dans cette zone sportive qu'est la Croix-Blanche, que l'on a envie de continuer à utiliser comme une zone sportive, le projet d'y mettre un terrain de foot semble logique. Quand M. Cauderay demande de la mettre ailleurs, elle aimerait bien savoir où ? Et le décentrer par rapport aux autres paraît peu logique. La commission était là certes pour donner des avis mais chacun des sujets qui sont présentés dans ce préavis d'intention devront vous être présentés l'un après l'autre le moment venu au moyen d'un préavis argumenté, avec des finances et des explications. Il s'agissait ici de donner un avis de cette vision, sans prendre de décisions. Ecrire noir sur blanc « renoncer à un terrain de foot » équivaut à une décision. L'amendement qui a été déposé par la CUC dit qu'elle donne mission à la Municipalité de tenir compte des observations faites par la CUC, sous-entendu de dire de façon définitive que la Municipalité aussi renonce à faire un terrain de football à cet endroit. Il suffisait simplement de modifier légèrement le rapport tel qu'il a été demandé, elle ne voit pas en quoi cela pose problème à la commission et elle ne comprend toujours pas leur volonté, si ce n'est que c'est difficile de changer un rapport en cours de séance



M. Thierry Sprunger. Pour une première séance, il est très déçu. Cela fait 1 heure qu'on tourne autour du pot sur un problème que vous traitez depuis 12 ans. La Municipalité a fait un grand effort pour essayer de développer une stratégie qui aidera cette commune à avancer dans le moyen et long terme. Et la seule chose dont on a pu parler jusqu'à maintenant c'est un terrain de football. Pour lui, la Municipalité a travaillé sur une stratégie. Peut-être qu'il ne connaît pas les usages mais une stratégie ça se travaille sur le temps, ça se discute. Comme Mme Crottaz l'a dit, on ne nous demande pas d'approuver un projet ce soir mais d'approuver un début de stratégie, qui sera encore en discussion plusieurs fois. On parle d'Épalinges pour les vingt prochaines années. Il ne connaît pas les tenants et aboutissants des problèmes de ce terrain, des conflits d'intérêts mais il faut travailler sur ce texte. Il faut remercier la Municipalité, les gens et la commission qui ont travaillé sur cette stratégie. Mais pour lui ce n'est pas suffisant, il y a en effet des problèmes sociaux économiques qui n'ont pas été évoqués ni discutés dans ce plan. Il a l'impression d'avoir perdu son temps.

M. Alano Cauderay répond que ce n'est pas la CUC qui ne veut pas changer le rapport, mais le Président du Conseil qui a dit qu'on ne pouvait pas.

Le Président répond qu'on ne peut pas le changer sur le moment, mais la prochaine fois oui.

Mme Muriel Cuendet Schmidt. Un rapport peut être retiré, et à partir de là modifié.

Le sujet est reporté à la séance suivante. Le Président demande donc à la CUC de se réunir à nouveau afin d'établir si elle doit faire un nouveau rapport ou pas et au passage, consulter le comité du FC Épalinges concernant l'utilisation de ces terrains.

9. DEMANDE D'UN CRÉDIT POUR LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT À LA CABOLÉTAZ DITE « FERME COLLET » ET DE SES LOCAUX ANNEXES. PARCELLE N° RF581, ROUTE DE BERNE 227 – PRÉAVIS N° 1/2023

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

La commission a émis un vœu dans son rapport :

Elle demande à la Municipalité d'effectuer une expertise de la faune sauvage éventuellement menacée par la démolition.

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Maurice Mischler, Municipal. La Municipalité a contacté un biologiste qui a fait une offre relative au vœu de la commission. Si le préavis est accepté, il sera possible d'accéder à la demande tout à fait pertinente de la commission.



La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote du préavis 1/2023.

Au vote, avec 61 oui, 1 non et 2 abstentions, le préavis 1/2023 est approuvé à une large majorité.

10. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE PAULETTE DE VRIEZE STAN ET CONSORTS DEMANDANT UNE ÉTUDE VISANT À FAVORISER LA MOBILITÉ DES SÉNIORS PALINZARDS, RENONÇANT À LEUR PERMIS DE CONDUIRE, PAR UNE SUBVENTION SUR L'ABONNEMENT AUX TRANSPORTS PUBLICS – RAPPORT N° 2/2023.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Il remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

M. Anton Epp, président de la commission, prend la parole et informe que tous les membres de la commission qui ont étudié ce postulat ont soutenu l'idée qu'il faut favoriser la mobilité des seniors Palinzards, en particulier ceux qui renoncent à leur permis de conduire.

Mais la grande majorité a trouvé injuste de favoriser ceux qui renoncent à leur permis par rapport à ceux qui n'ont pas, ou un seul permis par couple ou qu'ils ont déposé déjà plus tôt. Cela suivrait un peu le principe « pas de bras - pas de chocolat ».

C'est pourquoi la commission a fait le vœu comme on le trouve dans son rapport « *La commission demande à la Municipalité d'envisager dans le cadre de gestion du Fonds d'Efficacité énergétique, d'Énergies renouvelables et de Durabilité (FEED) de proposer à tous les seniors de plus de 65 ans une subvention unique incitative pour l'utilisation des transports publics par une action ponctuelle, du même montant que celle octroyée aux seniors déposant leur permis. Les seniors déposant leur permis pourront bénéficier d'une subvention unique, indépendamment du moment de dépose de leur permis.* »

Si, en plus, ces avantages sont mieux mis à la connaissance des intéressés, le but serait atteint. Ce n'est pas une exclusivité à ceux qui renoncent à leur permis qui pourrait augmenter sensiblement leur motivation, d'autant plus que personne ne garde son permis à cause d'un avantage financier. Quant au rapport de la Municipalité, la commission a l'unanimité recommande de l'accepter.

Le Président du Conseil précise que les propositions financières faites dans ce rapport municipal ne concernent que le fond de la FEED, et non pas une dépense supplémentaire ou un projet d'emprunt, la CoFin n'a donc pas eu de rapport à faire sur ce sujet (art. 43 du règlement).

La discussion sur le fond est ouverte.

M. Maurice Mischler, Municipal. La Municipalité enregistre ce vœu. Il sera pris en compte lorsque l'ensemble des directives concernant le FEED sera mis à jour. Il profite pour dire que



les citoyens ont reçus un tout-ménage qui informe des subventions que vous pouvez avoir en ce qui concerne le FEED et la Municipalité a remarqué que pour le moment, relativement peu de personnes (aînés ou jeunes de moins de 25 ans) utilisaient la possibilité d'avoir des subventions concernant leur abonnement. Probablement, ce doit être un manque de communication qui a été relevé lors de la séance de commission, d'ailleurs très constructive. Il encourage à faire parler autour de nous de toutes les subventions que la Commune offre en ce qui concerne le FEED.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote du rapport 2/2023.

Au vote, avec 62 oui, 2 non et 2 abstentions, le rapport 2/2023 est approuvé à une large majorité.

Avec l'arrivée d'un conseiller, l'Assemblée est maintenant au nombre de 67 personnes présentes.

11. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT « AGIR POUR LIMITER LA FRACTURE NUMÉRIQUE » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Le Président remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

M. Erich Dürst. La commission, dont il a eu l'honneur de présider, a débattu de ce sujet en présence de M. Jolliet, qui, au nom de la Municipalité, a indiqué qu'il serait relativement facile de récolter les informations nécessaires auprès des différentes associations et organismes actifs dans ce domaine au sein de la Commune (Palinzâges, LULU et le CAP). A partir de là, il sera possible d'établir les besoins et d'identifier les éventuelles pistes d'action. Sur la base de ces éléments ainsi que sur les explications de Mme Cuendet Schmidt, la commission recommande de prendre en considération ce postulat.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 44 oui, 10 non et 11 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.



12. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE FABIENNE BRIDE **« CHANGEMENT DU NOM DU CHEMIN MARCEL REGAMEY » – PRISE EN** **CONSIDÉRATION.**

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.

Mme Fabienne Bride. Comme mentionné dans son postulat, lorsqu'elle a lu dans le 24heures de l'année passée en gros titre « Marcel Regamey antisémite », accompagné d'un article « La commune d'Épalinges a attribué son nom à un chemin », cela l'a fait bondir.

Ce sujet a déjà donné lieu à un postulat en 2014 de M. Yves Giroud. Ce postulat a été renvoyé en commission. Les arguments de la Commission étaient principalement les suivants :

- *Ce que M. Regamey a dit et écrit dans les années 30 à 50 se situait dans un autre contexte.* Elle réfute cet argument car il y avait déjà dans les années 30 et peut-être avant des institutions et associations qui s'élevaient contre l'antisémitisme et le racisme.
- *Cela engendrerait des nuisances et des coûts pour les habitants de ce chemin.* Pas entendable pour elle, il y a 16 appartements dans ce chemin, plus le collège et la garderie.
- *Marcel Regamey se serait amendé vers la fin de sa vie.* Non, s'il n'a plus publié de pamphlet antisémite à cette période, il ne s'est jamais rétracté.

La Commission s'était prononcée sur le maintien du nom, mais a demandé le retrait de la plaque des mots « Patriote et humaniste », ce qui avait été effectué par la Municipalité de l'époque.

Le passé antisémite de Marcel Regamey est difficile à remettre en question si l'on lit les articles publiés dans le journal La Nation (de la ligue Vaudoise) dont il était le fondateur et président.

Un historien de l'Université de Fribourg, Alain Clavel, réfute le fait que Marcel Regamey ne serait l'auteur que d'un seul article antisémite nommé « Défie-toi du Juif » en 1931 et que ce serait une erreur de jeunesse, comme certains le proclament. Il explique dans ce même article du 24heures de juin 2022, que cela ne correspond pas à la réalité historique. Elle aimerait encore souligner que nombre de communes et institutions ont ou sont en train de débaptiser des rues ou des bâtiments portant des noms de personnes antisémites, racistes ou nazi.

La ville de Linz en Autriche veut débaptiser la Rue Ferdinand Porsche, constructeur automobile. Personnage allié des nazis, ayant promu activement le travail forcé des prisonniers de guerre. Neuchâtel a fait assortir la statue de David de Pury, impliqué dans la traite d'esclaves au 18^e siècle, de textes explicatifs de son passé et d'œuvres d'artistes symbolisant la lutte contre l'esclavagisme et le racisme.

Fin septembre 2022, l'Université de Genève a décidé de changer le nom de Karl Vogt, donné à un de ces bâtiments. Karl Vogt Carl Vogt était, au 19^e siècle, une figure progressiste Suisse, mais aussi un scientifique promouvant le concept de « race » et l'idée que certaines sont inférieures à d'autres.

En conclusion, elle a l'espoir que le législatif de notre Commune aura à cœur de ne pas lui attribuer une réputation antisémite et raciste.



M. François Puricelli prend la parole pour demander l'étude de cette prise en considération par une commission. Les choses ne sont pas si simples Madame Bride. L'article lui-même parle de gênes, le mot « gêne » est tout de même assez significatif car c'est une tâche à la réputation d'une personne qui a eu une influence sur la vie politique, culturelle et religieuse dans ce canton. Savez-vous que c'est lui qui a travaillé à l'union entre l'église nationale et l'église libre pour créer l'Église évangélique réformée du canton de Vaud. Entre les extrêmes, il y a toujours des possibilités, par exemple la rue Agassi à Lausanne qu'il connaît bien. M. Agassi était un scientifique de très haut niveau mais qui était raciste. La ville de Lausanne n'a pas débaptisé la rue et y a mis une plaque explicative. Il est extrêmement délicat de juger avec les lunettes d'aujourd'hui et surtout d'englober un épisode et d'en faire une généralité. Le but du renvoi à une commission est que l'on discute des aspects pratiques. Vous dites qu'il y a 16 appartements mais il doit y en avoir plus et surtout on n'a pas demandé l'avis de ces habitants. Il trouve assez normal que l'on s'intéresse aussi dans des démarches participatives à savoir ce que pensent les personnes directement concernées. L'autre aspect qui le gêne beaucoup est de revenir sur du réchauffé. Si on doit reprendre toutes les initiatives à chaque fois que 24 heures fait un article, on n'est pas sorti de l'auberge. Il demande donc le renvoi de ce postulat à une commission.

M. Michael Mäder remercie Mme Bride pour la dépose de son postulat qui nous permet de débattre sur un sujet historique, quelque chose de très passionnante.

Revenant au postulat. Il partage le point de vue de Mme Bride concernant l'antisémitisme de M. Regamey et de la ligue vaudoise pendant (et même après) la période de la deuxième guerre mondiale. Mais il ne va pas soutenir ce postulat sous cette forme, car il ne sert pas à l'objectif principal, quand on parle de l'histoire et de son interprétation : d'éviter que l'histoire se reproduise. Si on veut éviter cela, ça ne sert à rien de vouloir biffer un nom d'un chemin, d'oublier les personnes qui se sont positionnés d'une manière inadéquate pendant une période de temps. Non, nous devons apprendre, nous devons veiller que les jeunes d'aujourd'hui apprennent et comprennent l'histoire et les enjeux qu'il y avait. D'apprendre d'avantage l'histoire de notre pays et aussi de notre canton, expliquer ce que les personnes pendant ces périodes ont pensés, réfléchis. J'aimerais que les gens deviennent bien plus curieux, pourquoi qu'un certain nombre de la population de cette époque avait agi d'une certaine façon. Donc il n'agit pas de juger, mais d'abord de comprendre, afin d'éviter à tout prix, que cela ne se reproduise plus jamais. Et il aimerait apporter une autre nuance : même la ligue vaudoise, qu'on appelle antisémite à ce jour – à raison – nous a apporté des bonnes choses dans les années après-guerre : ils ont lancé une initiative le 1^{er} janvier 1946 qui a été accepté par le peuple Suisse en 1949 pour le rétablissement des droits démocratique avant-guerre, que le Conseil fédéral de l'époque ne voulait pas redonner à la population helvétique.

Mesdames et Messieurs, afin de pouvoir répondre au besoin de comprendre l'histoire, on ne devrait pas modifier le nom du chemin Marcel Regamey, mais on devrait installer un panneau d'information historique à l'entrée du chemin afin d'expliquer à nos citoyens la biographie de ce Monsieur, en toute honnêteté, avec le côté obscur et le côté clair de Marcel Regamey. On ne doit pas nier l'histoire, il faut l'expliquer, sinon elle risque de se reproduire et c'est ça que je cherche à éviter.



C'est pour ces raisons qu'il demande le renvoi à une commission discuter de ne pas modifier le nom du chemin, mais d'ajouter un panneau qui explique l'histoire de M. Regamey en toute sincérité.

M. Anton Epp. La postulante ne veut pas revenir ici sur la controverse et le débat qui ont déjà eu lieu ici en 2014, mais elle demande directement à la Municipalité d'étudier la possibilité de rebaptiser le chemin.

Cette démarche lui semble directement suivre les idées de Marcel Regamey qui, selon Wikipédia, s'opposait vigoureusement au parlementarisme basé sur les opinions.

Ce postulat s'oppose à une décision assez récente de notre parlement sans qu'aucun nouvel élément soit survenu, et il ne voudrait pas rendre hommage à Marcel Regamey en acceptant ce postulat qui se moque du parlementarisme.

Bien au contraire, il demande à la Municipalité de garder le nom de ce chemin. Ce n'est pas en cachant nos prédécesseurs importants que nous voyons plus claire dans notre histoire. Bien au contraire. Comme exemple il cite la statue de David de Pury à Neuchâtel. C'est grâce à elle qu'il a appris pas mal de choses sur l'implication de Suisses et de la Suisse dans cadre du commerce des esclaves.

Mme Muriel Cuendet Schmidt. Elle ne comptait pas prendre la parole puisque ce postulat sera probablement transmis à une commission pour étude. Toutefois, ce qui vient d'être dit la choque terriblement. Comment peut-on faire de tels amalgames concernant un thème aussi grave que l'antisémitisme. Effectivement, c'était en 2014 que ce sujet a été traité mais il est vraiment nécessaire de revenir autant de fois qu'il n'en faut pour débattre d'un sujet aussi grave. Ce n'est en tout cas pas une forme de mépris vis-à-vis de cette Assemblée. Par contre, cette prise de parole contre sa collègue est choquante.

M. Anton Epp répond que Mme Bride ne veut pas revenir sur ce débat mais elle le fait tout de même.

M. Yves Fauth. C'est un sujet qui lui est cher. Il ne souhaiterait pas que ce wokisme rampant vienne semer le clivage. Ce mouvement qui consiste de vouloir juger les idéologies de ce jour au travers des situations du passé. Il met en garde contre cette idéologie wokiste.

La discussion n'est plus demandée, le Président demande, selon l'art. 63, si 10 conseillers au moins demandent le renvoi à une commission l'étude de la prise en considération du postulat.

Plus de 10 conseillers acceptent, la prise en considération du postulat est renvoyée à une commission pour étude.

13. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARISA DÜRST « ÉPALINGES, COMMUNE AMIE DES ENFANTS » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat (au dossier), ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.



M. Félix Schmidt. Nous avons tous le souci d'offrir les meilleures conditions possibles pour les enfants. Dans la commune chacun, à son niveau et dans ses compétences, s'engage dans ce but.

- Nous avons une école qui jouit d'une bonne réputation.
- Nous offrons des solutions d'accueil de la petite enfance et d'accueil parascolaire qui sont au-dessus des standards ou de la moyenne du canton, que nous adaptons régulièrement aux besoins.
- Le travail de M. Jolliet et de ses équipes est très positivement reconnu. C'est l'occasion de le remercier chaleureusement pour ceci, ainsi que toute son équipe.
- Nous bénéficions notamment d'une équipe d'animation formidable, dont tout le monde se félicite de la motivation et de l'engagement.
- Si besoin, nous pouvons nous appuyer sur le Conseil d'établissement ou la commission de gestion pour réagir ou faire des propositions.

La proposition d'un conseil des jeunes est certes intéressante. Elle peut faire l'objet d'un vœu ou d'un postulat spécifique, mais elle ne nécessite pas une labélisation qui alourdit la gestion. Des améliorations et des réflexions de développement peuvent toujours être faites, nous disposons pour ceci d'instruments sans besoin de passer par une labélisation. Celle-ci coûte des efforts, de l'argent et, comme souvent avec des certificats et labels, demande de la paperasserie et des vérifications qui retardent des projets.

Dans ce cas, la plus-value à attendre d'une labellisation ne nous semble pas suffisante. Pour une majorité de Vert'libéraux, il nous semble que nous devons mettre nos moyens humains et matériels au service des enfants et non pour réaliser des rapports et démarches de type administratif. Nous vous recommandons donc de refuser la prise en considération de ce postulat.

Mme Marisa Dürst remercie M. Schmidt pour son intervention et souhaite préciser la raison de la demande de ce label (provenant de l'Unicef). L'objectif n'est pas de donner du travail supplémentaire à notre Municipalité. Ce label est important car il permettra de dresser un état des lieux de ce que nous faisons. Effectivement notre commune fait beaucoup pour nos enfants, nos jeunes, l'école ainsi que la structure d'enfance. L'état de lieux pourra aussi nous informer sur ce qu'on pourrait améliorer, par exemple dans l'espace public. En lien avec ce point, il s'agirait d'intégrer les jeunes à cette réflexion. C'est une démarche qu'elle pense capitale pour traiter des sujets comme l'espace public, les transports, les trottoirs et la sécurité en général. On discute peu entre adultes et on intègre peu les jeunes dans nos discussions. Elle sait que cela se fait au CAP, ce qui est très bien, mais elle souhaiterait élargir à plus de jeunes et plus de sujets. Une fois que cet état des lieux sera fait et les enfants intégrés, l'idée sera de proposer des mesures concrètes. Elle est effectivement consciente que cela peut être quelques démarches administratives mais elle est convaincue que ce label apportera un plus important pour notre commune. Cela permettra également d'augmenter l'attractivité pour les nouveaux habitants d'Épalinges, ce serait une bonne carte de visite, ce qui n'est pas négligeable.

M. Guillaume Graf. Le groupe PLR a une position assez similaire aux Vert'libéraux. Il y a trois points problématiques à ce label. La procédure est lourde, en plus d'un audit et de la mise en place d'un atelier participatif, il faudrait mettre un plan d'actions en place. Il faut noter que



même si nous étions la meilleure commune pour le développement des enfants, nous devrions mettre en place de nouvelles actions afin d'obtenir le label. Ensuite, ce label n'est valable que 4 ans et pour le renouveler, de nouvelles actions devront encore être mises en place. Il y a aussi les coûts indirects des fonctionnaires et de nos Municipaux. Et il y aura également CHF 2'000.- de dépense pour l'auto évaluation plus CHF 10'000.- pour la labélisation et dans 4 ans, lors du renouvellement on sera vraisemblablement une commune de plus de 10'000 habitants, le coût passera donc à CHF 15'000.-

La vraie question à se poser est de savoir si nous avons vraiment besoin d'un label pour traiter au mieux les enfants de notre commune. Il lui semble que le Conseil se préoccupe déjà du bien-être de nos enfants sans que nous ayons besoin de ce label. C'est pourquoi, le PLR recommande de refuser la prise en considération de ce postulat.

M. Mazyar Yosefi demande que ce postulat soit transmis à une commission pour étude.

La discussion n'est plus demandée, le Président demande, selon l'art. 63, si 10 conseillers au moins demandent le renvoi à une commission l'étude de la prise en considération du postulat.

Plus de 10 conseillers acceptent, la prise en considération du postulat est renvoyée à une commission pour étude.

14. POSTULAT DÉPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL ALANO CAUDERAY ET CONSORTS « ÉPALINGES, À L'AVANT-GARDE DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DE L'ISOLATION DURABLE » – PRISE EN CONSIDÉRATION.

Le Président demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas. Il ouvre la discussion sur le fond.

M. Alano Cauderay. En quelques mots, voici pourquoi Marisa Dürst, Michael Mäder et lui-même soumettons ce postulat au Conseil. Son but est d'appuyer la Municipalité dans ses efforts de lutte contre la dégradation de l'environnement et contre le changement climatique. En effet, la commune d'Épalinges fait déjà beaucoup d'efforts en soutenant activement l'amélioration de l'efficacité énergétique des bâtiments, l'utilisation des énergies renouvelables, le développement de la mobilité durable, les économies d'énergies prises par les ménages et la sauvegarde de la biodiversité. Elle subventionne les projets visant ces buts par l'intermédiaire de la FEED. Toutefois, dans le domaine des matériaux de construction, en lisant les directives de ce fond, on s'aperçoit que le subventionnement s'attelle exclusivement aux mesures prises pour économiser de l'énergie lors de l'utilisation des bâtiments mais pas aux matériaux qui permettent d'y parvenir. Hors, selon une étude du site de construction Bimhow, le secteur de la construction contribue pour 23% de la pollution de l'air, 50% du changement climatique, 40% de la pollution de l'eau potable et 50% des déchets mis en décharge. En outre, les recherches indiquent que les matériaux de construction tels que l'aluminium, le béton et l'acier sont directement responsables de grandes quantités d'émission de CO2 en raison de leur teneur élevée en contenus énergétiques intrinsèques. Nous sommes



face à une problématique lorsqu'on construit et qu'on choisit des matériaux importants. Face à ce constat, nous souhaitons attirer l'attention sur la nécessité de faire aussi des efforts en matière de choix des matériaux de construction, à savoir faire des choix matériaux dont l'énergie est grise et la plus modeste possible et dont les caractéristiques ne menacent ni notre santé ni notre environnement. Le combat est rude car on touche au marché avec des acteurs puissants qui défendent leurs intérêts. Pour ceux qui dominent le marché en produisant des matériaux peu respectueux du climat et de l'environnement, ils cherchent à convaincre que leurs produits sont absolument nécessaires et finalement pas si néfastes que cela. Mais il existe aujourd'hui pour combattre ces théories, des outils de planification qui mettent en exergue les matériaux écologiques et plus on va de l'avant et plus ça va se développer. Mais pour utiliser ces outils, il faut être souple car il y a un effort à faire pour changer nos habitudes. C'est comme pour choisir des biens de consommation, nous sommes amenés à mettre en place aujourd'hui des nouveaux critères de choix. Par conséquent, nous vous invitons à soutenir ce postulat afin d'encourager la Municipalité à mettre en place une stratégie permettant d'atteindre cet objectif.

M. André Racloz. Le postulat déposé auprès de notre Conseil demande à la Municipalité d'étudier la possibilité de mettre en place une stratégie qui promeut les matériaux de construction à faible émission de CO2 sur l'ensemble de leur cycle de vie, pour les constructions et les rénovations de bâtiments. En effet, globalement le domaine de la construction absorbe des quantités importantes de matériaux, d'énergies et génère un certain volume des déchets. Les acteurs d'un projet de construction sont les Maîtres de l'ouvrage, les architectes, les ingénieurs et les entrepreneurs. D'une manière générale ils doivent répondre à des objectifs de sécurité, de qualité, des délais et des coûts, dans le respect de la protection de l'environnement. L'ensemble de ces aspects est traité dans les lois, les règlements, les normes, principalement édictés au niveau fédéral et cantonal. La marge de manœuvre au niveau communal est relativement étroite. En tant qu'ingénieur civil ayant participé à de nombreux projets d'infrastructures, industriels et d'habitation, il peut vous affirmer que d'importantes évolutions sont en cours pour améliorer et protéger notre environnement. Dans les faits, chaque projet de construction et de rénovation est différent et mérite des réflexions approfondies de la part des professionnels en termes de durabilité. La déclaration d'intention pour l'utilisation de matériaux naturels comme la paille, le bois et le chanvre pour stocker le CO2 et réduire la consommation d'énergie grise est certes séduisante, mais ne permet pas de couvrir les besoins effectifs dans le domaine de la construction durable. Les performances des matériaux et leur cycle de vie échappent à la compétence du Conseil communal ainsi que de la Municipalité et doivent être traitées par des professionnels spécialisés, selon les lois et les directives en vigueur. A titre d'exemple, les normes SIA « Société suisse des ingénieurs et architectes » et VSS « Union des professionnels suisse de la route » précisent les règles de l'art de construire et les exigences. En collaboration avec les administrations, ces organisations participent également à la formation, à l'évolution des techniques de la construction, tout en se souciant de notre santé et de notre environnement. Certes ce postulat se fonde sur une bonne intention de faire de l'écologie durable, mais il se heurte à des problèmes notamment juridiques concernant le choix des matériaux pour des constructions privées. Concernant les constructions communales, il est utile de rappeler, que chaque projet de construction d'une certaine importance fait l'objet d'une mise à l'enquête (supervision cantonale) et d'un préavis soumis à notre Conseil, avec un chapitre spécifique sur les



aspects de développement durable. Donc les outils législatifs sont actuellement satisfaisants sans devoir rajouter des procédures supplémentaires, dans un contexte déjà fort complexe. Pour toutes ces raisons et au nom du PLR, nous vous invitons à ne pas prendre en considération ce postulat.

M. Richard Golay. Vu que ce postulat concernera en grande partie le bois, il porte à la connaissance du Conseil l'article 77 de la loi sur les forêts du canton de Vaud « Promotion de l'économie forestière et du bois » qui a été modifié au mois de mai l'année passée. Deux alinéas ont été modifiés, qui disent ceci :

- Lors de la planification de bâtiments cantonaux ou subventionnés par l'État, la construction en bois indigène doit être privilégiée.
- Le Conseil d'État et les communes encouragent le recours au bois issu des forêts vaudoises dans les constructions.

Sachant cela, il propose que ce postulat soit renvoyé à une commission afin qu'il y ait une discussion sur une reformulation.

M. Erich Dürst. Il aimerait réagir par rapport à certains propos de M. Racloz. Certes, il faut tenir compte de ce que les professionnels ont à nous dire. Mais la Commune, en tant que Maître d'ouvrage, a des décisions et des responsabilités à prendre. Cela n'appartient pas aux ingénieurs et architectes. Par rapport aux préavis, oui nous avons à voter sur les préavis présentés au Conseil. Mais nous avons tous fait l'expérience qu'au moment où le préavis arrive devant le Conseil, il est trop tard pour intervenir sur un certain nombre de choix qui doivent être faits plus en amont. C'est dans ce sens qu'il comprend ce postulat, soit de donner une impulsion à la Municipalité pour que ce type de choix puissent être pris bien à l'avance, au moment où il est encore temps. Il faut aussi parler des rénovations et des démolitions, il y a là tout un enjeu de réemploi des matériaux et l'utilisation de certains types de matériaux qui sont plus respectueux au niveau du climat et de l'environnement. Il ne faut pas non plus occulter cet aspect-là. Il pense que notre Conseil devrait massivement soutenir ce postulat qui émane de trois groupes de notre Conseil.

M. Laurent Balsiger. Ce sujet est très important. Un rapport de la Confédération mentionne qu'aujourd'hui les bâtiments consomment 25% de leur énergie totale pendant la construction. Ce rapport sur la construction durable, que l'on peut trouver sur internet, mentionne que malheureusement les ingénieurs dont il fait partie, dont fait partie également M. Racloz, ne se pose pas assez de questions au moment de la construction. Il était ce jour au Grand Conseil dans une séance pour parler justement de ce sujet. On sait que nous avons les quantités pour que le tiers de tous les bâtiments soient construits totalement en bois. Il y a une réserve, vu que le bois peut être recyclé trois ou quatre fois. On peut faire des poutres en bois ensuite de l'aggloméré, de l'isolation pour finalement le brûler. Il y a donc un potentiel énorme d'amélioration, on doit réfléchir sur ces questions, si on veut pas se remettre en question, nous n'atteindrons pas les objectifs soit la neutralité carbone d'ici 2040. Ne pas vouloir faire face à ces enjeux c'est dire que nous avons de jolis objectifs sur le climat mais qu'on s'en fiche, ce qui est pire. Cette question est capitale, elle mériterait au minimum d'être transmise à une commission. La consommation des bâtiments c'est 50% de notre consommation d'énergie,



donc si 25% de toute la consommation se fait au moment de la construction, vous imaginez bien que c'est une vraie question. On doit réfléchir sur ce sujet et changer.

La discussion n'est plus demandée, le Président demande, selon l'art. 63, si 10 conseillers au moins demandent le renvoi à une commission l'étude de la prise en considération du postulat. C'est refusé, car moins de 10 conseillers.

La discussion n'est plus demandée, le Président passe maintenant au vote de la prise en considération du postulat.

Au vote, avec 34 oui, 23 non et 8 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.

15. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Julian Pidoux dépose une interpellation « Nouvelles analyses sur la pollution des sols aux dioxines : quelles conséquences pour Épalinges ? ». La plupart des réponses ont été données par M. Perrin en début de séance.

« On est face à une pollution d'une ampleur inédite ». C'est en ces termes que le Conseiller d'État vaudois Vassilis Venizelos réagissait lors du Téléjournal de la RTS, le 19 janvier dernier, au sujet de la pollution des sols aux dioxines qui touche Lausanne et plusieurs communes de son agglomération, dont Épalinges.

Rappelons que c'est suite à la découverte de cette pollution en 2021 que l'État de Vaud avait mené des recherches et dévoilé en automne de la même année les premiers résultats. Ces analyses avaient mené à l'élaboration d'un périmètre indicatif de la pollution. Le Canton avait alors dressé une liste de recommandations sanitaires destinées à la population.

De nouveaux relevés ont été faits l'an dernier par les services cantonaux, les communes de la couronne lausannoise, ainsi que des privés. Ces investigations ont permis d'actualiser les zones de recommandations sanitaires et d'adapter le périmètre touché par la pollution. En l'état, la commune d'Épalinges est concernée par des recommandations sanitaires de classes I et II (sur une échelle de V) et par le périmètre d'analyse en cas de mouvement de matériaux terreux.

A ce jour, si les autorités cantonales se veulent rassurantes quant aux risques sanitaires encourus par la population, plusieurs questions restent encore en suspens.

Ainsi, au vu de ce qui précède je souhaite poser les questions suivantes à la Municipalité :

1. Quand la Municipalité a-t-elle été informée des résultats qui ont mené à l'actualisation du périmètre de recommandations sanitaires ?
2. Quelle a été la nature des discussions entre la Municipalité et les autorités cantonales quant à la pollution sur Épalinges ?
3. Sur les 4000 parcelles touchées par la pollution, combien se trouvent sur la commune d'Épalinges ? Quelle proportion de la Commune cela représente-t-il ?
4. La Municipalité dispose-t-elle de la liste des lieux où des analyses ont été réalisées sur la Commune ? A-t-elle l'intention d'en demander d'autres ?
5. La population d'Épalinges sera-t-elle concernée par l'étude épidémiologique qui sera prochainement menée par Unisanté ?



6. Quelles mesures concrètes d'information la Municipalité d'Épalinges va-t-elle prendre vis-à-vis de sa population ?
7. Faut-il envisager d'éventuels travaux d'assainissement ou des dédommagements de propriétaires à Épalinges ?
8. Plusieurs projets de grands quartiers sont situés dans la zone polluée. Comment la Municipalité va-t-elle procéder en matière de gestions des sols ?

Il remercie la Municipalité de ses compléments de réponses, par écrit.

Le Président demande si cinq conseillers soutiennent cette interpellation, c'est le cas.

Le Président redonne la parole à M. Pidoux concernant une question sur la sécurité des écoliers au Polny.

M. Julian Pidoux. Le chemin du Polny dispose d'un trottoir continu d'un côté seulement de son tracé, soit à droite en descendant. Certains quartiers se trouvant du côté de la route sans trottoir continu sont desservis par des rues qui débouchent directement sur cet axe très fréquenté. Cette situation est problématique, en particulier pour les enfants qui se rendent à pieds à l'école puisqu'il n'y a pas toujours de passage piéton pour leur permettre de gagner le trottoir d'en face en toute sécurité. C'est par exemple le cas pour les écoliers provenant des habitations situées au sommet du Polny, à la hauteur du numéro 5, ou encore des chemins Pré-au-Seigneur et de Florimont. Pour se rendre à l'école, les enfants doivent ainsi longer le chemin du Poly (du côté sans trottoir) pour rejoindre le passage piéton puis le trottoir de l'autre côté. Certains traversant malheureusement hors des lignes jaunes. Deux situations insatisfaisantes. Et cela se péjore en hiver lorsque la neige, poussée sur le côté, oblige les piétons à cheminer carrément sur la route. Faut encore ajouter l'arrivée prochaine d'une ligne de bus supplémentaire sur ce tracé ainsi que deux nouveaux quartiers dans le secteur qui amèneront leurs lots de circulation.

Au vu de ce qui précède, il pose la question suivante à la Municipalité : quelles mesures supplémentaires la Municipalité pourrait-elle envisager de prendre le long du Polny, afin de sécuriser le chemin de l'école ?

M. Alain Monod, Syndic. La même question, à peu de choses près, avait été posée par M. Erich Dürst. Il évoquait le fait qu'il y avait des enfants qui venaient de la Biolleyre pour se rendre au collège du Village. Il va faire à peu près la même réponse qu'il avait faite à l'époque, sauf qu'on va avancer. M. Pidoux évoque la future ligne 44, qui sera un peu retardée dans sa mise en service. En fait, il s'agit peut-être pour nous d'une opportunité ou d'une chance. C'est-à-dire de profiter des travaux de voirie nécessaires pour l'arrivée du bus pour effectivement se faire des réflexions quant à la sécurité des enfants. On ne pourrait pas tout simplement maintenant dessiner des passages piétons sur la route du Polny car un passage piéton doit en finalité se terminer sur un trottoir. D'un côté vous avez le trottoir, de l'autre vous ne l'avez pas, donc on ne pourrait pas en l'état actuel dessiner des passages piétons. Mais dans le cadre des travaux à venir pour la ligne 44, il y a des réflexions qui se font.

M. Félix Schmidt a une question sur le Taxibus. Certains jeunes l'ont informé que le service des Taxibus a été modifié par les TL, très discrètement, en début d'année, à sa connaissance



sans information de la population, ni par les TL, ni par la Municipalité. Ce service est très utile pour certaines franges de la population, en particulier pour les jeunes rentrant après minuit ou par les habitants désirant prendre un train très matinal. Depuis le 16 janvier, les conditions ont changé. En particulier les horaires ont été limités de 06h00 à minuit. Avant, les horaires le service commençait à 4h00 du matin et se finissait à 01h40 le lendemain. En limitant les horaires des Taxibus à ceux des TL, un des intérêts principaux du Taxibus tombe. Nos jeunes ne peuvent plus y faire appel en fin de soirée, ni nos voyageurs en début de journée.

Il pose donc les questions suivantes à la Municipalité :

1. Est-ce vrai que ce service a été modifié ainsi ? Est-ce définitif ?
2. Pourquoi ce service nocturne a-t-il été supprimé ?
3. Pourquoi le Conseil communal n'a pas été consulté avant de prendre une telle décision ?
4. Pourquoi la population n'a pas été, à ma connaissance, informée de ce changement ?
5. Qu'a fait le représentant de la Municipalité au TL pour empêcher ou appuyer cette décision ?
6. Quelle économie éventuelle cette réduction de service public aura sur notre budget communal ?
7. Quelles sont les possibilités et les coûts éventuels pour reprendre ce service utile ?

La Municipalité répondra ultérieurement.

Mme Noémie Neumann Donegani. Elle rebondit sur l'intervention de M. Perrin au début de notre séance. Au téléjournal en janvier, on apprenait que la zone contaminée par la dioxine touchait aussi le haut d'Épalinges, spécifiquement les environs de l'école du Village. Si on apprend que lors du chantier de l'extension du tribunal cantonal, les premiers travaux ont été consacrés au prélèvement et au tri des terres polluées par la dioxine, elle se demandait juste si le nécessaire avait été fait lors du chantier en dessous de l'école du village. M. Perrin nous a informé aussi que les terrains touchés par ce problème devaient être couverts de plantes. Ce chantier est un grand trou, avec beaucoup de terre devant et ce n'est pas replanté. Qu'est-ce que la Municipalité a l'intention de faire ?

Ensuite, elle ne sait pas si c'est de notre compétence, est-ce que les ouvriers qui ont travaillé là-bas ont été informés qu'il y avait peut-être une certaine dangerosité car il y avait pas mal de poussière, surtout en été, et on sait que la dioxine inspirée a encore d'autres conséquences.

M. Roland Perrin, Municipal. Il ne pourra pas répondre à toute les questions. Ce qui est sûr, c'est que le chantier a débuté avant janvier. Il ne sait pas si une analyse des sols a été faite, il vérifiera et répondra lors du prochain Conseil. Concernant l'enherbement, il s'agira de semer des graines lorsque le chantier sera terminé.

16. DIVERS

Aucun.



Le Président remercie donc l'Assemblée pour cette séance et tout le travail en amont, donne rendez-vous le mardi 28 mars 2023 à 19h30 à la salle des spectacles et souhaite à tous un très bon retour à la maison.

La séance est levée à 22h10.

Épalinges, le 9 mars 2023.


Le Président :
Stéphane Bruneau




La Secrétaire :
Fabienne Gheza